



COVID, grippe saisonnière et interventions du **Chaperon Rouge**

- Le Chaperon Rouge n'intervient pas dans une famille :
 - dans laquelle un cas de COVID a été confirmé (chez les parents ou l'enfant)
 - si un adulte présente des symptômes ressemblant au COVID et n'a pas encore été testé
 - si un adulte ou un enfant a été mis en quarantaine et présente des symptômes grippaux.
- Le Chaperon Rouge peut intervenir, dans les situations où un enfant présente des symptômes grippaux légers ou modérés, tels que rhume, toux légère, mal de gorge, pas de fièvre ou fièvre légère ainsi qu'un bon état général
- En cas de symptômes grippaux plus importants chez l'enfant, le Chaperon Rouge décide selon la situation.
- Le Chaperon Rouge peut intervenir dans les situations où un enfant a été mis en quarantaine et ne présente pas de symptômes grippaux.
- Le Chaperon Rouge intervient pour tous les autres cas : angine, varicelle, otite, problème de garde, grands-parents absents, autre maladie des parents, etc.
- Les missions se font dans le respect des consignes de sécurité (masque et/ou distance, désinfection, etc.)
- Le Chaperon Rouge évalue la situation au cas par cas. Dans le doute, il peut refuser d'intervenir. Il est aussi possible que le service ne puisse répondre à toutes les demandes.
- Dans tous les cas, les parents sont invités à prendre contact avec le service et à donner toutes les informations nécessaires.

Ces informations peuvent changer selon l'évolution de la situation et les directives cantonales et fédérales.

Chaperon Rouge

- lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au 026 347 39 49
- dimanche au jeudi de 20h à 21h au 076 347 39 49 pour les urgences du lendemain matin

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch
www.croix-rouge-fr.ch